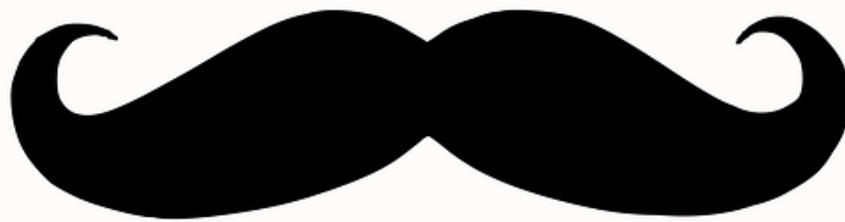


REGLEMENT

La Stache



PRO EVENTS

contact@proevents.nc

Tél : 908353

Le Trail caritatif pour tous

Distances : 5km de Marche Solidaire

1. L'ÉVÉNEMENT

La Stache (ci-après désigné « l'évènement » ou « Trail ») est une course pédestre hors stade, en ville et sur chemins, organisée par Pro Events (ci-après désigné « l'organisateur ») le samedi 8 novembre 2025 sur la commune de Dumbéa.

2. L'ÉPREUVE

Toute l'épreuve se déroule à pied sur les sentiers et route de la commune de Dumbéa.

La **Stache** est un parcours de 5KM ne présentant aucune difficultés techniques et restant accessibles à tous les niveaux de pratique, tous les âges, tous les handicaps.... Elle permettra à chacun de se faire plaisir en toute sécurité, en faisant un geste caritatif.

La distance est fournie à titre indicatif, il est possible qu'il y ait quelques écarts (5 à 10% max) ou que le parcours soit modifié au dernier moment par l'organisateur pour des raisons de sécurité.

Sunset Stache	Distance	Dénivelé	Age minimum	Date	Départ	Lieu
Marche (porte bébé autorisé)	5,1 km	72 D+	4 ans (2021)	8/11	16H30	Halle Castex Dumbea

L'organisateur a balisé de balises les parcours avec soin et il est obligatoire de suivre le balisage sous peine de disqualification. L'organisateur décline toute responsabilité dans le cas où un accident surviendrait en dehors des chemins balisés.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte à toutes et à tous, aux conditions définies ci-dessous.

La Stache est avant tout une marche solidaire pour les hommes, un moment festif et sportif pour soulever des fonds pour l'association des malades du cancer, et plus particulièrement celui de la prostate, Il n'y aura aucun classement.

Mais les femmes pourront y participer en arborant leur plus belle moustache postiche/maquillage !!!

Il n'y aura donc besoin d'aucun certificat médical cependant en cas de signes ou troubles précédant l'évènement il est vivement conseillé de consulter un médecin.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Les participants doivent respecter les consignes du directeur de course et des personnels de l'organisation.

Les participants doivent faire attention aux autres concurrents, piétons présents potentiellement sur les parcours, la commune de Dumbéa a mis en place certaines fermetures de route pour l'évènement mais il est important de rester vigilant et de respecter le code de la route le cas échéant.

L'accès à la ligne de départ n'est possible qu'après avoir passé le point de contrôle du matériel. Tout participant prenant le départ sans avoir franchi le contrôle sera considéré comme non partant et ne sera pas classé.

REGLEMENT

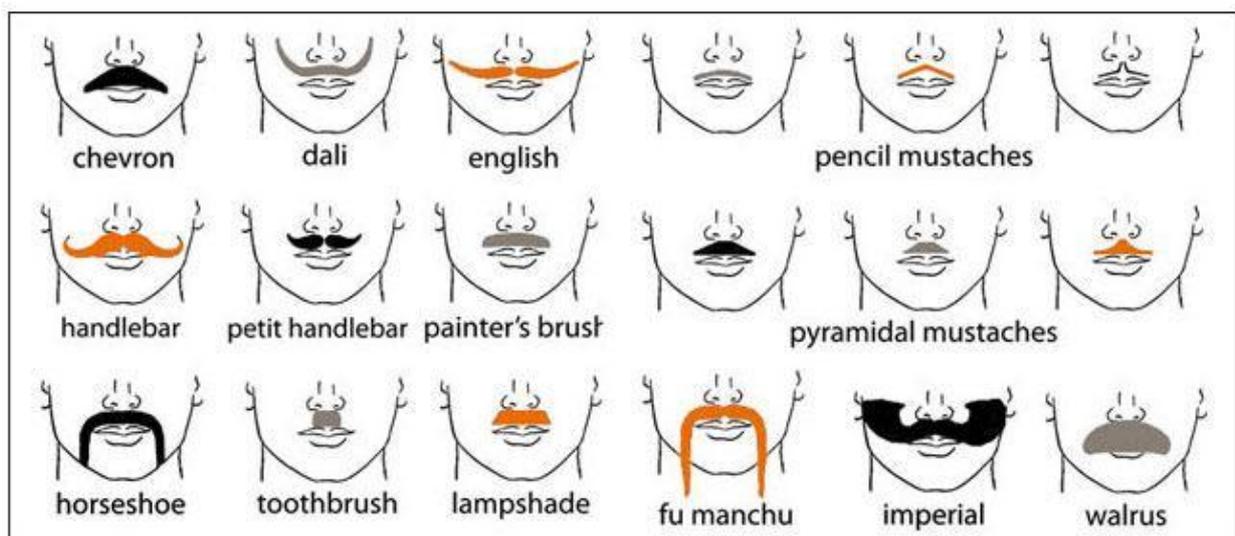
Il est OBLIGATOIRE de porter le Tee shirt de la course pour prétendre au départ
Les Portes bébé sont autorisés

Par son inscription le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

4. CHRONOMETRAGE

PAS DE CHRONOMETRAGE SUR CET EVENEMENT A VOCATION PUREMENT CARITATIVE

5. CATEGORIES ☺



6. RECOMPENSES

Seront récompensés :

- La plus belle VRAI Moustache
- La moustache postiche la plus originale
- Le déguisement le plus original

7. MATÉRIELS OBLIGATOIRES

Tout participant à une épreuve doit récupérer son pack de course avec son tee shirt chez notre partenaire Terre de Running 79 rue Sébastopol, Nouméa,

Les participants sont seuls responsables de la conformité du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Pour des raisons de sécurité et le bon déroulement de la course, chaque participant est tenu de respecter la réglementation suivante en termes de matériel et d'équipement.

La Stache : Des chaussures fermées et le TEE SHIRT DE L'ÉVÉNEMENT

En l'absence des matériels obligatoires au départ, le participant ne pourra prendre le départ de l'épreuve. En

REGLEMENT

leur absence en cours d'épreuve, le participant pourra être mis hors-course.

Il est vivement conseillé de prendre son téléphone portable avec soi, suffisamment d'eau pour la durée estimée (minimum 500ml/h), de mettre une casquette et de la crème solaire ;

En cas d'abandon, le coureur doit en informer OBLIGATOIREMENT le poste de contrôle ou le signaleur le plus proche.

8. INSCRIPTIONS et TARIFS

Les inscriptions sont effectuées par Internet, depuis le site inlive.nc.

L'inscription sur place sera possible le jour de l'événement à l'ouverture du village, payable en espèces uniquement, majorée de 700f et en fonction des tee shirts de l'événement restant (pas de tee shirt, pas d'inscription) .

Les inscriptions prendront fin le Jeudi 6 novembre à 23h59, sans exception.

La confirmation de votre inscription se fait par réception d'un email suite à la validation de l'inscription Internet.

Sunset Stache Randonnée :

Inscription : Gratuit en dessous de 4 ans

Solo 2000 F

Duo 3800 F (1900f par personne)

Trio 5500 F (1833f par personne)

Dons spontanés :

1000 / 2000 / 5000 F

Afin de réaliser l'inscription en ligne, il faut renseigner :

- Nom, prénom, date de naissance, adresse email
- Numéro de téléphone portable

Le règlement peut être effectué par carte bancaire directement sur le site.

La validation d'un dossier d'inscription fait office d'accord du présent règlement.

Si l'inscription ne peut pas être validée (manque d'un document), il faut recommencer la procédure ultérieurement. Aucune réservation n'est possible.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le participant et la personne ayant cédé son dossard d'une épreuve de l'événement.

9. REMBOURSEMENT

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'épreuve pour laquelle vous êtes inscrit, vous pouvez demander un remboursement, à condition de le faire avant La clôture des inscriptions le Jeudi 6 Novembre 2025 23h59, pour être remboursé à hauteur de 70% du montant de votre inscription. Passé cette date, aucun remboursement ne pourra plus être réclamé.

REGLEMENT

10. RETRAIT DES PACKS

Afin de faciliter l'identification, chaque concurrent devra être muni de son tee shirt de l'événement fourni par l'organisateur. Ce Tee Shirt est obligatoire et est à retirer chez notre partenaire Terre de Running , 79 rue Sébastopol, Nouméa, , les Vendredi 7 novembre de 9h à 18h et samedi 8 Novembre de 9h à 12h ou sur place à partir de 15h (premiers arrivés premiers servis pour les tailles de tee-shirts !!!).

11. SÉCURITÉ DU SITE

L'introduction sur le site de l'évènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants, matières explosives, alcool est strictement interdite.

12. PARCOURS

Toutes les informations relatives aux courses (profils, horaires...) sont disponibles sur les sites internet inlive.nc et proevents.nc . Chaque participant devra se trouver au départ de la marche à l'heure qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription. Le départ pourra être refusé au participant qui se présente sur la ligne de départ après l'heure fixée.

Tous les départs et arrivées se feront sur la zone de village expo Halle Castex à Dumbéa.

Tout participant devra franchir la ligne d'arrivée pour être classé. Les participants devront impérativement respecter les limites du parcours matérialisé par des rubanises, banderoles ou panneaux. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par le directeur de course, un signaleur ou un membre de l'organisation entraînera la disqualification de l'épreuve concernée. Dans le cas où le parcours alternerait des portions balisées et des zones de partage avec les autres usagers habituels de ces zones (cyclistes, piétons ou véhicules à moteur), les participants devront circuler dans ces zones dans le strict respect du code de la route.

Des signaleurs sont présents sur tous les parcours. Leur rôle consiste à signaler la bonne direction à suivre aux participants et à signaler aux autres usagers de la voie le passage d'une épreuve sportive et la priorité qui s'y rattache en vue d'assurer la sécurité des participants. A l'approche d'un signaleur, le concurrent doit être très attentif aux indications verbales ou visuelles reçues, les respecter scrupuleusement et il doit également s'assurer lui-même qu'il peut parcourir sans danger la zone signalée.

Aucun véhicule suiveur n'est autorisé.

Sur le circuit, les seules motos, quads ou véhicules admis sont ceux de l'organisation.

La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour raison de sécurité.

13. POSTES DE RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements seront mis à disposition des coureurs.

Pour respecter la nature, l'organisation ne fournira pas de gobelet sur les points de ravitaillements. Pour profiter des boissons offertes les participants devront s'équiper d'une éco-cup individuelle.

14. ASSISTANCE EXTERIEURE

En dehors des postes de ravitaillement les participants ne doivent pas recevoir d'assistance de la part du public (bidons, aliments, etc.). Les participants peuvent recevoir de l'aide de la part du staff organisateur ou du staff médical.

REGLEMENT

15. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser. Tout participant contrevenant pourra être exclu de l'événement.

Les concurrents s'efforceront de respecter la faune et la flore du domaine et d'utiliser les toilettes prévues par l'organisation.

Le non-respect de ces règles entraînera la disqualification du coureur, notamment :

- Abandon de déchets
- Dégradation de plantes
- Allumage de feux
- Atteinte volontaire aux animaux
- Utilisation de raccourcis et dégradation des espaces non prévus dans le parcours
- Agression physique ou verbale d'un membre de l'organisation

16. PÉNALITÉS

Les infractions suivantes seront sanctionnées par une exclusion de l'épreuve :

- Absence sur un contrôle de passage
- Non-respect du parcours
- Essai pendant le déroulement de la course et en dehors des reconnaissances officielles
- Refus volontaire de céder le passage à un participant souhaitant doubler

17. MÉDICAL

Un service d'assistance médicale est assuré par un médecin et des unités de secours. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radio. Sur avis médical, l'organisateur se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours tout participant qu'il juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

Tous les appels d'urgence devront être effectués vers les numéros téléphoniques indiqués sur la plaque du participant.

18. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'organisation dégage toutes responsabilités en cas de perte, détérioration, vol de matériel et/ou d'équipements individuels.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, en cas de force majeure. Dans ce cas, le participant renonce à obliger l'organisateur au remboursement total ou partiel de son inscription et des frais connexes engagés pour participer à la manifestation.

REGLEMENT

19. ORGANISATION - LITIGES

Le directeur de course et ses assistants sont les seuls à décider du placement des concurrents sur les lignes de départ.

Les retardataires ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Toute réclamation devra être déposée auprès du directeur de course dans l'heure d'arrivée du participant. Cette réclamation devra être faite par écrit.

Tout point litigieux sera tranché par le directeur de course responsable de l'organisation des épreuves.

20. ASSURANCES

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses équipes, des spectateurs et de tous les participants à la Stache. La responsabilité civile des participants est couverte pour les accidents qu'ils pourraient causer à autrui et pour lesquels leur responsabilité serait engagée lors du déroulement de la manifestation sportive. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Assurance Accident Individuelle

Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance « Individuelle accident » ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie. En effet si vous chutez et vous blessez, sans que notre responsabilité d'organisateur de l'événement soit mise en cause, vos dommages (notamment corporels en cas de blessure : frais médicaux et hospitaliers) ne seront garantis que si vous bénéficiez d'une garantie par ailleurs (garantie des accidents de la vie privée, prévoyance, individuelle accident...). Nous vous engageons par conséquent à vérifier si c'est le cas avant le déroulement de la manifestation, et vous conseillons de souscrire une garantie si vous n'étiez pas déjà couvert. Les licenciés participant à cet événement ne sont pas couverts par l'assurance de leur licence fédérale, l'organisateur n'étant pas affilié à une fédération sportive.

Dommage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc.) subis par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun des participants.

22. DROIT A L'IMAGE et PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le concurrent donne son accord à l'organisateur, aux médias, aux partenaires qui pourraient couvrir l'événement, d'utiliser son image (photos, films, prises de vues aérienne) pour la promotion de l'épreuve et sous toutes formes de diffusions (presse, télévision, internet, réseaux sociaux), et sans aucune contrepartie financière ou autre.

Si vous souhaitez vous opposer à la publication de vos photos/images pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision avec une copie de pièce d'identité à l'organisateur par mail à : contact@proevents.nc.

23. FORCE MAJEURE

Si la manifestation ne peut être organisée, ou doit être interrompue ou annulée, pour cas de force majeure (intempéries, émeutes, mouvement sociaux ou autre), l'organisateur ne sera tenu à aucun engagement vis à vis des participants. Les droits d'inscription resteront acquis à l'organisateur et ne seront pas remboursés.

REGLEMENT

24. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'évènement implique l'acceptation pleine et entière, par chaque concurrent, du présent règlement, ainsi que du règlement intérieur du Domaine de Deva.

Il pourra être modifié à tout moment et sans préavis par PRO EVENTS, jusqu'au samedi 8 novembre. Un mail des informations utiles sera envoyé le vendredi 7 novembre à la suite de la clôture des inscriptions et le règlement définitif sera diffusé et affiché au PC Course lors de l'émargement le jour de la course. Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisation.

25. TIRAGE AU SORT

La participation à l'évènement donne droit à l'inscription à un tirage au sort permettant de gagner des lots. Un tirage au sort aura lieu après la remise des récompenses. Le numéro de dossard d'un des participants sera tiré au sort pour gagner un des lots offerts par les partenaires ou l'organisation. Le participant devra être présent pour pouvoir gagner son lot. Si le participant dont le numéro de dossard a été tiré au sort n'est pas présent lors de la remise des lots, le lot sera remis en jeu et un autre numéro de dossard sera tiré au sort.